



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RER

Question écrite n° 44214

Texte de la question

M. Franck Marlin appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les dysfonctionnements récurrents, et malheureusement de plus en plus fréquents, affectant la ligne C du RER, seul moyen de transport en commun des Sud-Essoniens résidant sur la branche sud desservant les gares de Brétigny-sur-Orge à Étampes, et travaillant ou étudiant dans des entreprises ou établissements sis dans le nord de l'Essonne, le Val-de-Marne ou dans la capitale. À l'irrégularité des rames due en grande partie à des retards réguliers et chroniques, viennent s'ajouter d'autres désagréments : inconfort, matériel dégradé, défaut d'information, allongement du temps de trajet et, depuis janvier 2009, départ repoussé de plusieurs minutes des directs. Comme il le sait, du fait de l'essor démographique du sud de l'Essonne, notamment sur les cantons d'Étampes et de Méréville, des déplacements de populations de la petite couronne vers ce territoire, de l'installation d'entreprises, le trafic sur cette branche a sensiblement augmenté et est appelé à croître à très court terme. En dépit des interventions menées auprès des autorités concernées, la situation n'a pas évolué, pire se dégrade. Force est de constater que le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF), désormais responsable de l'organisation et du financement des transports en notre région, sollicité à maintes reprises, n'a pas tenu compte dans ses schémas de développement et prospectives des informations et mises en garde transmises par nombre d'édiles sud-essoniens. À ce jour, aucune mesure, visant à améliorer ou renforcer l'offre de services n'a été constatée par les usagers. Ce fait est à l'origine, outre de disparités, de difficultés économiques et sociales vécues par nos concitoyens franciliens qui se trouvent, en raison de leurs retards chroniques, confrontés à des pertes d'emploi, à l'augmentation des frais de garde de leurs enfants, à des allongements de leurs temps de parcours... Cette situation est inacceptable ; aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures susceptibles d'être rapidement mises en place pour apporter une réponse concrète aux besoins de déplacements quotidiens des populations franciliennes demeurant aux franges de l'Île-de-France, particulièrement au sud de l'Essonne.

Texte de la réponse

L'État est particulièrement attentif aux difficultés rencontrées par les utilisateurs de la ligne C du RER. Il intervient directement et par l'intermédiaire de ses deux établissements publics, la SNCF et Réseau ferré de France (RFF) afin d'apporter des réponses durables. Parallèlement, le syndicat des transports d'Île-de-France (STIF), établissement public territorial présidé par le président du conseil régional d'Île-de-France, est responsable, en sa qualité d'autorité organisatrice des transports, de l'organisation, de la coordination et du financement des transports publics en Île-de-France. À l'occasion de la présentation du Grand Paris, le 29 avril 2009, le Président de la République a souligné le caractère prioritaire de l'amélioration et du développement de l'ensemble du réseau de transport francilien. L'État participe avec la région, dans le cadre du contrat de projets portant sur la période 2007-2013, au financement du schéma directeur du RER C pour un montant total de 13 millions d'euros. Le schéma directeur a pour objectif de renforcer la desserte et d'améliorer la qualité de service de la ligne. Celui du RER C a été identifié comme prioritaire dans le cadre de la préparation du plan de mobilisation pour les transports en commun en Île-de-France. Par ailleurs, le STIF, la SNCF et

Réseau ferré de France (RFF) ont élaboré, en juin 2008, un protocole « pour une meilleure qualité de service des trains au quotidien en Île-de-France » concernant l'ensemble du réseau francilien exploité par la SNCF. Ce plan, qui comprend quatre grands volets (amélioration du matériel roulant, de la régularité, de l'intermodalité, de l'accès en gare et de l'information des voyageurs) prévoit d'engager 195 millions d'euros afin d'accélérer la rénovation des trains à deux étages utilisés sur les lignes C et D. Ces investissements sont pris en charge à parité par le STIF et par la SNCF sur ses ressources propres. Ils devraient être réalisés d'ici la fin 2016. Enfin, le projet de tram-train entre Massy et Évry est inscrit au contrat de projets 2007-2013. Il permettra également de remédier à la saturation du réseau actuel et d'apporter une amélioration de l'offre. Dans le cadre de la dynamique « Espoir Banlieues », 150 millions d'euros de crédits supplémentaires sont apportés par l'État et la région Île-de-France au projet. Ce complément de financement permettra un engagement plus rapide. Les travaux devraient débuter en 2013 pour une mise en service en 2017, soit près de trois ans plus tôt que l'échéance initialement envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Franck Marlin](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44214

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2009, page 2263

Réponse publiée le : 16 juin 2009, page 5956